

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHICOUTIMI
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES RIVES-DU-SAGUENAY

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay, tenue à la Salle publique du Centre administratif, situé au 36, rue Jacques-Cartier Est à Chicoutimi, le 24 mai 2022 à 19 h, à laquelle tous les membres ont été dûment convoqués dans les délais prévus par la Loi sur l'instruction publique.

Ouverture de la session et constatation des présences

Sont présents, présentes,

Les membres du conseil d'administration :

M ^{mes}	Lana Boulianne Geneviève Buteau-D'Eer Christine Doré Kathia Nadeau Marie-Josée Villeneuve	MM.	Steve Dickey Bessette Éric Bilodeau Pierre-Luc Dufour Christian Fillion Pascal Martel Jean Fortin-Simard Alexandre Lavoie
------------------	---	-----	---

Sont également présents :

M^{mes} Johanne Allard, directrice générale par intérim
Isabelle Boivin, directrice
Sandra Boulianne, secrétaire générale

Sont absents :

M^{mes} Jeanne Blackburn-Murray
Chantale Cyr, directrice générale
Stéphanie Girard

M. Jean-Charles Fortin
Martin Lapierre, directeur général adjoint

CA-2022-056

Ouverture de la rencontre /
Vérification du quorum et
mot de bienvenue

Mme Sandra Boulianne confirme que le quorum est atteint. Monsieur le Président souhaite la bienvenue à tous.

CA-2022-057

Ouverture de la rencontre /
Adoption de l'ordre du jour

**Il est proposé par M^{me} Christine Doré
et résolu**

D'ADOPTER l'ordre du jour selon les sujets suivants:

- 1. Ouverture de la rencontre**
 - 1.1 Vérification du quorum et mot de bienvenue
 - 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 2. Dossiers employés**
- 3. Période de questions**
- 4. Clôture de la rencontre**

ADOPTÉE

CA-2022-058

Ouverture d'un huis clos

**Il est proposé par M. Christian Fillion
et résolu :**

D'OUVRIR un huis clos, il est 19h04.

ADOPTÉE

CA-2022-059
Fermeture d'un huis clos

**Il est proposé par M. Christian Fillion
et résolu :**

DE FERMER le huis clos, il est 20h08.

ADOPTÉE

CA-2022-060
Dossiers employés

L'enquête approfondie qui a eu lieu afin de faire la lumière sur des allégations qui ont été transmises en vertu de la politique locale visant à promouvoir la civilité, prévenir et contrer la discrimination, le harcèlement et la violence au travail a pris fin.

La firme conclue que la plainte n'est pas fondée et ne retient aucun comportement fautif lié à toute forme de harcèlement au travail de la part de la directrice générale envers la personne plaignante.

CONSIDÉRANT que la plainte n'est pas fondée et ne retient aucun comportement fautif lié à toute forme de harcèlement au travail de la part de la directrice générale envers la personne plaignante;

**Il est proposé par M. Pascal Martel
et résolu :**

DE METTRE FIN à la suspension administrative avec solde de Mme Chantale Cyr;

DE RÉINTÉGRER Mme Chantale Cyr dans ses fonctions de directrice générale dans les meilleurs délais.

ADOPTÉE

CA-2022-061
Période de questions du public

Aucune question.

CA-2022-062
Clôture de la rencontre

**Il est proposé par M^{me} Marie-Josée Villeneuve
et résolu :**

DE CLORE la rencontre. Il est 20h12.

ADOPTÉE

Le président

La secrétaire générale